

Toulouse, le 30 juin 2009

# LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



## LETTRE DES AMIS n° 237

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE  
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72  
Site Internet de l'association : [www.2a31.net](http://www.2a31.net)  
Courriel de l'association : [amis.archives@laposte.net](mailto:amis.archives@laposte.net)

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70  
Fax : 05.34.31.19.71  
Site Internet : [www.archives.cg31.fr](http://www.archives.cg31.fr)  
Courriel : [archives@cg31.fr](mailto:archives@cg31.fr)

### SOMMAIRE

Cours de paléographie	2
Permanences	2
<i>In memoriam</i> : Gilbert Imbert	2
Compte rendu de la journée d'histoire locale à Mirepoix	3
Réponse à l'avis de recherche n° 248	4
Avis de recherche n° 254	4
Informations-expositions-conférences d'associations amies	4
Travaux de nos adhérents :	
Alfred Rigaud, commingeois d'adoption : jeune résistant tarnais en 1943-44	4
L'Arbre de la Liberté du square du cardinal Saliège à Toulouse n'est plus	7
Procès-verbal dressé par M. le juge mage à raison d'un placard apposé à la porte de l'auditoire	9
Paléographie	10
Chronique des Archives	13



François Sanchez (1553-1623), légué en 1776 par M. Daubon, attribué à Jean Chalette ; (voir page 16)

# ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

## COURS DE PALÉOGRAPHIE

Les cours reprendront vers la mi-octobre 2009 pour un nouveau cycle (d'octobre 2009 à juin 2010).

Les dates des premiers cours du mois d'octobre vous seront communiquées au début du mois de septembre dans la *Lettre n° 238* qui sert de convocation pour notre assemblée générale.

Bonnes vacances à tous.

## PERMANENCES

La dernière permanence aura lieu le mercredi 24 juin 2009. Il n'y aura pas de permanence en juillet/août. La permanence reprendra le mercredi 16 septembre 2009 à 14 h.

Notre assemblée générale se tiendra le samedi 10 octobre 2009 à 9 h 30 dans la salle de lecture des Archives départementales.

## IN MEMORIAM : GILBERT IMBERT

### **Gilbert Imbert nous a quittés**

Lundi 4 mai dernier, nombreux étaient ceux qui étaient venus dire un dernier adieu à notre ami Gilbert Imbert qui venait de nous quitter.

Né à Naucelle dans l'Aveyron, commune à laquelle il était très attaché, Gilbert Imbert a fait toute sa carrière professionnelle à la Banque de France où il a occupé divers postes importants. Il fut envoyé au Sénégal au moment de l'indépendance de cette ancienne colonie afin de conseiller les dirigeants désireux de fonder une banque nationale, à l'image de la Banque de France. Il termina sa carrière à Toulouse.

Passionné par l'histoire, il fréquentait assidûment aussi bien les Archives de l'Aveyron que les Archives de la Haute-Garonne, à la recherche de documents inédits permettant d'obtenir des avancées dans le domaine de la connaissance du passé.

Les informations recueillies lui permirent d'éditer plusieurs ouvrages fort appréciés : « Naucelle : bribes d'histoire » (recherches à partir du censier de la Grange de Bonnefon de l'an 1516), « Actes notariés et chicanes villageoises » (recueil d'actes notariés dressés à Naucelle-en-Rouergue aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, rassemblés, dépouillés et commentés), « Cabanès : une petite communauté rurale sous l'Ancien Régime et quelques décennies après la Révolution ».

Membre de l'*Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne* depuis sa fondation en 1982, il s'était aussitôt investi, devenant secrétaire général de l'Association, responsable des publications.

Au cours de la période 1982-2000, grâce à lui, notre Association a publié un grand nombre d'ouvrages historiques parmi lesquels figure l'œuvre magistrale de Pierre et Thérèse Gérard consacrée au « Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse » (4 ouvrages, 1696 pages).

Parallèlement à ce travail particulièrement prenant, Gilbert Imbert a participé à toutes les activités de notre Association : élaboration de la *Lettre des Amis* et des *Petites Bibliothèques*, cours de paléographie, expositions, dîners-débats, sorties de fin d'année, en se dépensant sans compter, toujours prêt à rendre service, à nous faire bénéficier de ses conseils éclairés.

La liste est longue des articles qu'il nous a offerts et qui ont été publiés soit dans la *Lettre des Amis* soit dans la série *Petites Bibliothèques*.

Nous n'oublierons jamais sa compétence alliée à des qualités humaines exceptionnelles. Sa gentillesse, sa générosité, son dévouement faisaient de lui quelqu'un d'unaniment apprécié.

Notre Association vient de perdre un ami, un grand ami.

À son épouse, à ses enfants, nous adressons, avec nos bien sincères condoléances, l'expression de toute notre amicale sympathie.

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne

Geneviève Moulin-Fossey a recherché les principales publications de Gilbert Imbert.

Il a écrit de nombreux articles dans la *Lettre des Amis* dont « Les outils du charron » (*Lettre n° 71*) et « Un pape rouergat Benoît XIV » (*Lettre n° 85*).

Parmi les *Petites Bibliothèques*, on trouve :

N° 21 « Historique de la Banque de France » ;

N° 28 « Les domaines d'intervention du notaire de campagne en Rouergue sous l'Ancien Régime » ;

N° 48 « Une pratique d'Ancien Régime : l'entretien à même pot et feu » ;

N° 71 « Comment la ville de Toulouse fut privée de son capitoulat » ;

N° 91 « Monnaie, prix et revenus du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles ;

N° 100 « La taille royale en pays d'élection : recherches à partir d'un compoix de 1660 » ;

N° 137 « La dévotion à sainte Marthe dans une paroisse aveyronnaise » ;

N° 138 « Procès de trois faux monnayeurs de Montastruc » ;

N° 139 « Dépenses engagées pour les fêtes du Gai Saber en 1486-1487 » ;

N° 155 « Petite histoire de la monnaie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles ;

N° 163 « Le statut des terres dans les mouvances de la grange cistercienne de Bonnefon ».

## COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE D'HISTOIRE LOCALE À MIREPOIX

### **Enfants et nourrices de l'hôpital de Castelnaudary**

Le samedi 25 avril 2009, la conférence de Marie-Rose Viala, accompagnée d'une vidéo-présentation, était riche d'un important travail de recherches en archives et de paléographie dans les registres de l'hôpital de Castelnaudary.

Les émouvantes reproductions des petits billets épinglés sur les vêtements des enfants, leur description, l'étude de la rédaction des actes révélant l'identité du parrain et de la marraine, donnaient une véritable reconnaissance de ces enfants « exposés ».

La Convention, par le décret du 27 frimaire An V (17 décembre 1796) instituait la prise en charge par l'État de ces enfants.

Puis, Martine Rouche a fait le point sur l'avancement des recherches de leur petit groupe, en particulier sur le séjour de Pierre-Pol Riquet à Mirepoix. Nous avons appris l'emplacement de la chambre à sel (dépôt ? enregistrement ?) rue du général Cluzel.

L'après-midi, M. Henry Ricalens nous a instruits de la situation des gens de métier dans le Lauragais, sous l'Ancien Régime. Décrivant leurs conditions de vie souvent précaires, il nous a fait connaître d'après les documents d'archives (dots, inventaires après décès, divers actes notariés) leurs maisons, leur ameublement, leurs vêtements. Vous pourrez retrouver tous ces intéressants documents dans le livre publié par le conférencier « Les gens de métier de la vie quotidienne du Lauragais sous l'Ancien Régime », Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, vendu en librairie.

La prochaine rencontre de l'histoire locale de Mirepoix aura lieu le samedi 19 septembre 2009 salle Paul-Dardier (ancienne gare) à partir de 9 h sur le thème : « Chant de guerre, chant d'amour au XIII<sup>e</sup> siècle ». Deux conférences animeront cette journée : le matin, Jacques Gourc

présentera « La chanson de la croisade » de Peire Cardenal et l'après-midi, Dominique Luce-Dudemaine s'exprimera sur « Le roman de Flamenca » (texte anonyme de cette période).

Auparavant, le 15<sup>e</sup> salon du livre se tiendra à Mirepoix le dimanche 5 juillet 2009 sous la halle (auteurs historiens et associations) et sous les Couverts (bouquinistes), avec comme invité d'honneur Antoine de Lévis-Mirepoix, qui signera son roman humaniste « Le passeur ». Pour ces deux manifestations, renseignements à l'office de tourisme de Mirepoix au 05 61 68 83 76 ou par e-mail : martine.rouche@neuf.fr.

Geneviève Moulin-Fossey

### RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE N° 248

D'où venaient les **fibres végétales utilisées dans la confection des sacs à procès** ? Jute ou chanvre ?

Les sacs à procès proviennent du parlement de Toulouse qui a existé de 1444 jusqu'à la Révolution. Or, comme des Amis l'avaient déjà écrit, le jute provient d'une plante herbacée importée principalement du Bengale et il sert à faire des toiles d'emballage. Or, le jute n'est réellement connu en France que vers 1900, un peu avant à Paris (1868) et à Londres (1873).

Les sacs à procès ne peuvent donc pas être en jute.

Le chanvre est tiré de fibres végétales, cultivées dans toutes les campagnes françaises depuis le Moyen Âge et tissées par les paysans, après avoir été rouies, battues et séchées. Des petites manufactures et filatures se développeront en parallèle avec la culture et le tissage du lin, selon les régions.

La toile de chanvre a très probablement servi à la confection des sacs à procès, mais où ?

Sans doute là où l'on faisait travailler les pauvres, les enfants abandonnés, quelques malades, dans les ateliers des hôpitaux (la Grave en comptait de nombreux), mais aussi dans les ouvroirs des Maisons de Charité, courantes à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle. Les preuves sont peut-être cachées dans les archives du parlement : à nous de les découvrir !

### AVIS DE RECHERCHE N° 254

On nous demande la signification des termes **seigneur engagiste**.

### INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFÉRENCES D'ASSOCIATIONS AMIES

#### **Musée Saint-Raymond**

#### **Exposition :**

Du 6 mai au 8 novembre 2009 : « La voie de Rome : entre Méditerranée et Atlantique ».

### TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS

#### **1) Mme Marie-Louise GUILLAUMIN nous a fait parvenir le texte suivant :**

#### **Alfred Rigaud, commingeois d'adoption : jeune résistant tarnais en 1943-44**

Dans son ouvrage intitulé : « Femmes de la Résistance en Creuse » (Éditions Verso, 1997), l'auteur, Marc Parrotin, évoque l'existence du « sinistre camp de Saint-Sulpice-la-Pointe » dans le Tarn, où le résistant Albert Labrousse a séjourné après avoir été arrêté dans son village de

la commune de Saint-Agnant-de-Versillat (Creuse), le 13 octobre 1943, par la police de sûreté de Limoges, avec des camarades communistes et socialistes, tous fichés sur une liste de « suspects ». D'abord internés au camp de Nexon en Haute-Vienne, ils furent transférés au camp de Saint-Sulpice, et là, livrés aux Allemands et déportés à Buchenwald. Albert Labrousse fut abattu pendant le transport, après avoir entonné un chant patriotique.

C'est dire ce qu'était le camp de Saint-Sulpice, une plaque tournante, triste étape vers les camps de la mort pour la plupart des détenus. Ils arrivaient par la gare, sous stricte surveillance policière. Le camp d'internement était situé un peu à l'extrémité du village, près du cimetière et de l'Agout, affluent du Tarn.

Alfred Rigaud, originaire de Saint-Sulpice, né le 24 novembre 1928, nous a confié ses souvenirs de jeune résistant, dont l'engagement et l'action eurent pour point de départ l'existence de ce sinistre camp dans la localité qu'il habitait, avant de devenir commingeois beaucoup plus tard. Nous rapportons fidèlement les faits qu'il nous a relatés.

Dans la région de Saint-Sulpice, en 1943, le commandant « Rogers » était à la tête du groupe AS secteur C. Avec lui, Auguste Milhes, maire de Saint-Sulpice après la Libération, et Charles Pichon, lieutenant. « Rogers », de son vrai nom Didier (1), avait accueilli chez lui un réfugié lorrain, Gilbert Godeffroy, et en avait fait son protégé. Il entra lui-même à l'AS. C'est avec lui qu'Alfred Rigaud prit contact pour participer à la Résistance.

Une importante et périlleuse opération était en préparation, menée par « Rogers », pour tenter de faire évader un certain nombre de détenus du camp, dans la plus grande discrétion. « Rogers » avait acquis la complicité de quelques gardiens, en premier lieu de Jean Cayla, policier, futur beau-frère d'Alfred, nommé commissaire de police à Montauban après la Libération. Au début de l'été 1943, plusieurs détenus furent informés du projet, de façon à ce qu'ils soient partie prenante dans sa réalisation. Il s'agissait de leur procurer le matériel nécessaire au creusement d'un tunnel, sous le plancher des baraquements, par lequel ils s'enfuiraient. L'opération s'étalerait sur trois semaines.

Dans un premier temps, un groupe de sept à huit volontaires fut chargé de déposer pelles, pioches, et autre matériel nécessaire, à un endroit convenu. Alfred Rigaud en faisait partie. En apparence, ces jeunes gens, avec leurs outils sur l'épaule, allaient effectuer des travaux dans les champs, défricher, nettoyer les haies... Pour déjouer les soupçons, ils se baignaient souvent, allègrement, dans le cours de l'Agout dont l'une des rives se trouvait à 50 mètres du camp.

Dans un deuxième temps, Jean Cayla, cheville ouvrière de l'opération, et ses collègues complices, distribuèrent le matériel ainsi réuni aux détenus responsables de l'organisation de la résistance à l'intérieur du camp. Le tunnel fut creusé par eux, dans le plus grand secret naturellement !

Le 15 juillet 1943, l'évasion de 55 détenus put avoir lieu ! L'entreprise, si risquée, avait réussi... Aucune arrestation ne fut effectuée. Certains évadés étaient secrétaires de mairie, fonctionnaires de préfecture ou autres, connus, faciles à « repérer ». Les autorités de la Résistance les mirent « au vert » et prirent la précaution élémentaire de les éloigner du lieu de détention. D'autres, selon leur désir, furent pris en main par des réseaux qui les firent passer en Angleterre.

Mais tous ceux qui avaient participé à la préparation de l'évasion étaient recherchés. Alfred Rigaud dut rentrer dans la clandestinité à l'âge de 16 ans à peine. Il se réfugia à Salvagnac,

dans la forêt de la Grésigne, à une vingtaine de kilomètres de Saint-Sulpice, où une cinquantaine d'hommes venus de Saint-Sulpice étaient pris en charge par un groupe Franc.

Le commandant « Rogers » restait à son poste. Il devint commandant FFI de son groupe en avril 1944. Quant à Jean Cayla, il passa en Espagne, fut arrêté et interné à la prison de Lérida où la détention était très dure. Après sa libération, il parvint à rejoindre l'Angleterre et termina la guerre comme lieutenant dans l'armée de Lattre de Tassigny.

L'engagement officiel d'Alfred Rigaud dans le mouvement AS eut lieu début 1944, comme en témoigne l'attestation signée du général d'Anselme, commandant de la 5<sup>e</sup> région militaire. Elle mentionne son appartenance à l'organisation du 4 février 1944 au 23 août 1944. Pendant cette période, le jeune résistant participa à diverses actions dans le Tarn : réception de parachutages, plasticage de voies ferrées, « une spécialité », sur la ligne Toulouse-Paris par Capdenac, entre Saint-Sulpice et Gaillac, arrestations de miliciens, coups de mains armés sur les colonnes de la Wehrmacht, chemin Toulze, près de Gaillac, alors que commençait la fuite de l'ennemi.

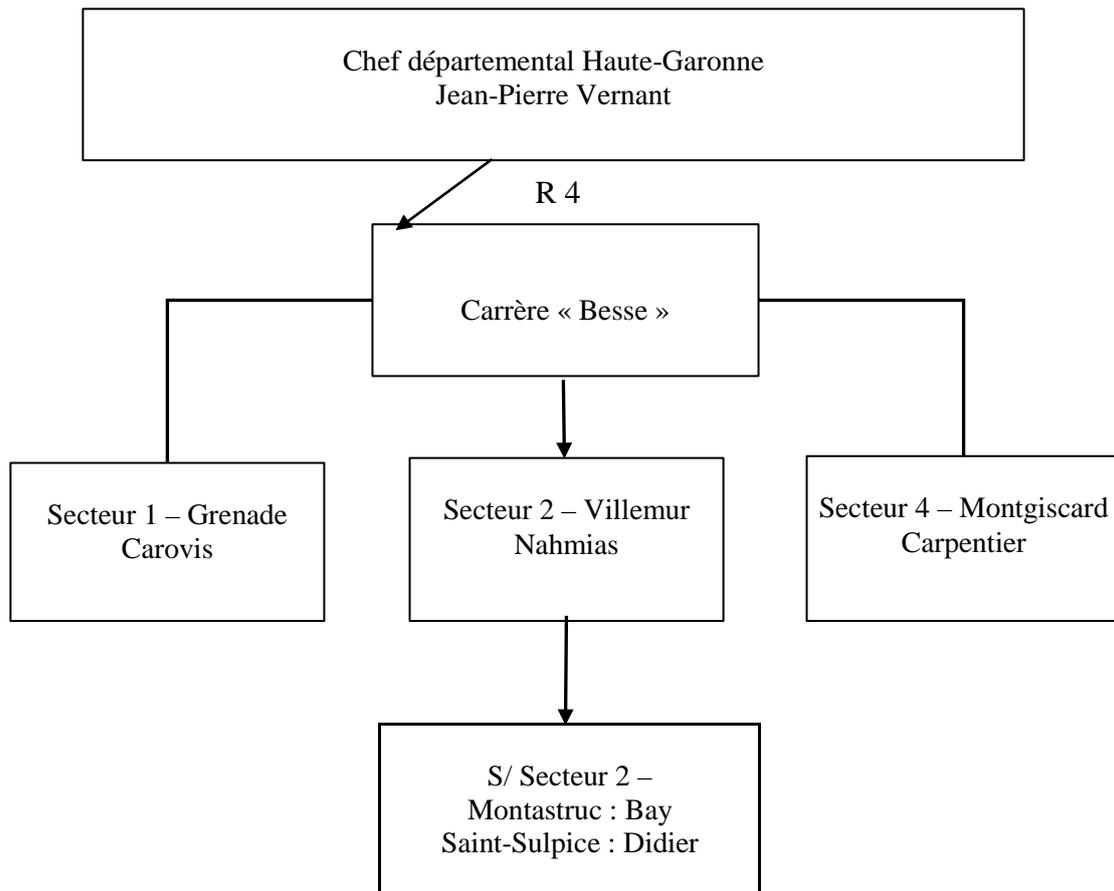
À Saint-Sulpice, à ce moment, la situation s'inversa. Les résistants AS devinrent les gardiens du camp qui reçut des prisonniers allemands. Armés de mitraillettes, ils surveillaient leur transport par chemin de fer de Saint-Sulpice au camp du Vernet (Ariège). Alfred Rigaud faisait partie de ce service de garde, parfaitement bien organisé par Gilbert Godeffroy. Ce dernier mettait les Allemands quatre par wagon, leur donnait des ordres en allemand, langue qu'il parlait couramment. Le passage sous deux tunnels causait beaucoup d'émotion aux jeunes résistants : parmi les prisonniers, se trouvaient des officiers dotés d'une forte expérience militaire qu'aucun des surveillants ne possédait. On aurait pu craindre de violentes réactions de la part des vaincus. Heureusement, ils étaient désarmés et à bout de souffle !

Alfred Rigaud (2) conserve précieusement un certificat de présence au corps daté du 2 décembre 1948, signé du général d'Anselme, commandant de la 5<sup>e</sup> région militaire (ce même jour, ce dernier signait aussi celui du capitaine Gesse – Archives Daniel Latapie) : « A servi dans les FFI, a appartenu au groupe Rogers, secteur C du 04.02.1944 au 23.08.1944. A continué à servir la formation après la Libération jusqu'au 01.09.1944, date à laquelle il a été incorporé à la compagnie autonome de garde de Saint-Sulpice. Il est rentré dans ses foyers le 01.01.1945. »

Alfred Rigaud s'étonne aujourd'hui de sa prise de responsabilités et de son audace à un très jeune âge... mais son attachement aux valeurs de la Résistance reste indéfectible.

(1) Didier (commandant « Rogers »).

Organigramme des corps Francs de libération en juillet 1944 – Haute-Garonne (extrait)  
Source : GOUBET Michel – DEBAUGES Paul, *Histoire de la Résistance en Haute-Garonne*, Ed. Milan, mai 1986.



Rapport J.-P. VERNANT confié à Daniel LATAPIE.

(2) Alfred Rigaud est membre et secrétaire de l'Amicale des Résistants du Comminges. Sa carte d'identité porte le cachet FFI – P.C. Place de Saint-Sulpice, avec la Croix de Lorraine, signée du Commandant Rogers le 30 novembre 1944.

**2) M. Gilbert FLOUTARD nous a fait parvenir le texte suivant :**

### **L'Arbre de la Liberté du square du cardinal Saliège à Toulouse n'est plus**

La tempête Klaus du 24 janvier dernier a provoqué un peu partout dans notre région des dégâts considérables. À cette occasion, de nombreux arbres ont été abattus dont certains étaient particulièrement vénérables. Parmi eux figure l'Arbre de la Liberté du square du cardinal Saliège, près de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse : un chêne-vert solennellement planté, le 25 février 1948, pour commémorer le centenaire de la Révolution de 1848 et la proclamation à Paris, à l'Hôtel de ville, de la Seconde République.

J'étais personnellement présent, ce jour-là, à la cérémonie au cours de laquelle fut planté le chêne-vert. Jeune adolescent, j'appartenais, en effet, à la chorale de l'École Normale d'Instituteurs de Toulouse qui interprétait des chants de circonstance sous la direction de Marius Girou.

Il faisait un temps magnifique. Le soleil matinal éclairait la cathédrale majestueuse enveloppée de lumière. Le ciel était bleu, sans nuage. Le vent d'Autan soufflait par rafales. Je me souviens qu'avant le début de la cérémonie, Son Éminence le cardinal Saliège, archevêque de Toulouse, applaudi par les spectateurs, se présenta, accompagné par deux clercs attentionnés et prit place, devant nous, dans un fauteuil installé au premier rang de l'assistance. Dans son habit rouge écarlate, une grande sérénité, une profonde humanité émanaient de tout son être.

Un peu plus tard, à 10 heures 30, le cortège officiel arriva : Émile Pelletier, préfet de la Haute-Garonne, Raymond Badiou, maire de Toulouse, Jean Cassou, grand résistant ancien commissaire de la République ainsi que le général d'Anselme, commandant le 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Parmi les personnalités présentes figuraient Eugène Montel, président du conseil général, le recteur Dottin, le président de la chambre de commerce, le premier président du tribunal et le procureur général ainsi que le pasteur Lagier, représentant la communauté protestante de Toulouse...

La musique du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie joua la Marseillaise pendant que les trois couleurs étaient hissées à un mât dressé devant la cathédrale.

Aussitôt après, notre chorale interpréta, je me souviens, une cantate très belle de Jean-Sébastien Bach ainsi qu'une œuvre du compositeur André Grétry. Après quoi on procéda à la plantation de l'Arbre de la Liberté. M. le préfet, M. le maire, le général en chef et M. Cassou jetèrent chacun, tour à tour, une pelletée de terre au pied de l'arbre redressé qui avait fière allure.

Jean Cassou prit alors la parole. Après avoir rappelé le souvenir des héros toulousains de la Résistance (Raymond Naves, Forain François Verdier, Jacques Guillemain-Tarayre, Lucien Cassagne...), il évoqua les événements parisiens de février 1848 : la fuite du roi Louis-Philippe, la proclamation de la Seconde République, le suffrage universel accordé à tous les français âgés de plus de 21 ans, le droit au travail reconnu aux ouvriers, l'immense espoir suscité par le nouveau régime (le gouvernement provisoire dirigé par Lamartine, Ledru-Rollin et Louis Blanc).

L'ancien commissaire de la République souligna pour terminer que l'Arbre de la Liberté qu'on venait solennellement de planter était un acte de foi et d'espérance dans l'avenir, un acte d'amour envers la patrie et envers ceux qui ont donné leur vie pour la défendre.

Le discours achevé, la Marseillaise retentit de nouveau suivie d'un autre chant de circonstance interprété par les élèves-maîtres de l'École Normale.

La manifestation se termina par le défilé d'un détachement du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie et par celui des enfants des écoles de la ville.

Après quoi les officiels furent reçus au Capitole, salle des Illustres, par Raymond Badiou, maire de Toulouse, qui évoqua, dans un discours, les événements toulousains de février 1848 : la proclamation de la Seconde République au balcon du Capitole, le 25 février 1848 par l'avocat Henri Joly, rédacteur au *Patriote de Juillet* et à l'*Émancipation*, devant une foule de toulousains enthousiastes.

L'après-midi, à 15 heures 30, Émile Pelletier, préfet de la Haute-Garonne, entouré de toutes les personnalités civiles, militaires et religieuses de la ville, inaugura à la bibliothèque municipale de Toulouse, rue de Périgord, une exposition consacrée aux « Souvenirs toulousains de 1848 ».

La dernière manifestation officielle de la journée fut une conférence donnée au Muséum d'Histoire Naturelle par Jacques Godechot, professeur à la faculté de lettres, qui, à grands traits, évoqua les journées de février 1848, la proclamation à Paris de la Seconde République et les événements qui suivirent : les émeutes de juin 1848, l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme Président de la République et le coup d'état du 2 décembre 1851 qui établit le Second Empire.

Au terme de cette évocation de la journée commémorative du 25 février 1948, que reste-t-il dans ma mémoire, 60 ans après ? La beauté des chants interprétés mais aussi le souvenir d'un immense bonheur, d'une grande espérance. Après les sombres années de la guerre et de l'occupation, nous étions tous heureux, remplis d'espoir. Il nous semblait qu'un monde nouveau était en train de naître, un monde meilleur, rayonnant, merveilleux. Hélas, nous nous trompions, mais fort heureusement nous ne le savions pas.

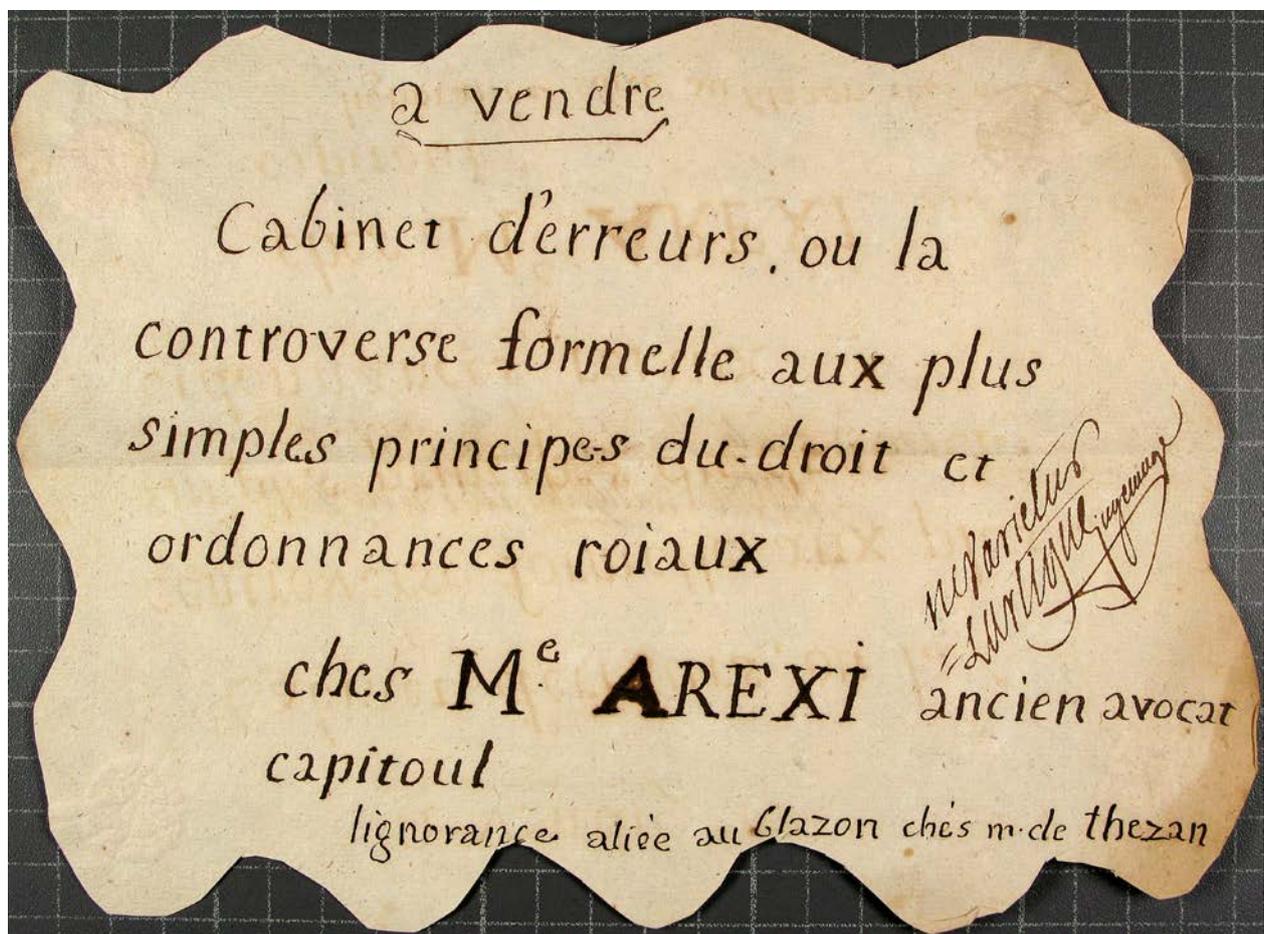
Gilbert Floutard,  
ancien normalien  
promotion 1946-1950

3) M. Daniel RIGAUD nous a fait parvenir le texte suivant :

Procès-verbal dressé par M. le juge mage à raison d'un placard apposé à la porte de l'auditoire (24 janvier 1782)

En classant les procès-verbaux de la sénéchaussée de Toulouse, à côté de courantes reconnaissances de dettes, nominations d'experts, de tuteurs et autres, on trouve parfois un texte plus original. Tel ce procès-verbal dont la transcription suit avec la « pièce à conviction » conservée... Ce « placard » avait dû être rédigé et mis en place par un sujet qui n'avait pas trouvé la justice rendue à son goût !

Sur la photo, on voit bien le « ne varietur » avec la signature du juge mage Lartigue, ceci pour éviter la fabrication d'un faux ou apporter des modifications ultérieures ; au verso de cette affichette, on trouve également un « ne varietur » avec des sceaux en cire rouge qui avaient servi à cacheter le document après l'avoir plié en deux, toujours pour ne pas prendre le risque qu'une main mal intentionnée ne vienne modifier le texte.



« L'an mil sept cent quatre vingt deux et le vingt quatrième janvier, nous, André de Lartigue, conseiller du roy, juge mage, lieutenant général en la sénéchaussée et présidial de Toulouse, descendant à l'audience à dix heures du matin, assisté de MM. Demont, lieutenant particulier, Despegat doyen, Bernadou, Carles, Compayre, Desparceil, Ruotte, Moysset, Desrey de Belbèze et Delaporte Marignac, avocat du roy, aurions été avertis par Daubriac, notre premier huissier audiencier, qu'il avoit été colé un placard à un des ventaux de la porte extérieure de

l'auditoire, ledit placard attaché par quatre pains à chanter<sup>1</sup> à la hauteur de sept pieds<sup>2</sup>, iceluy placard de la grandeur d'une demie feuille de papier à lettre et découpé en tous ses bords en forme de festons portant ces mots :

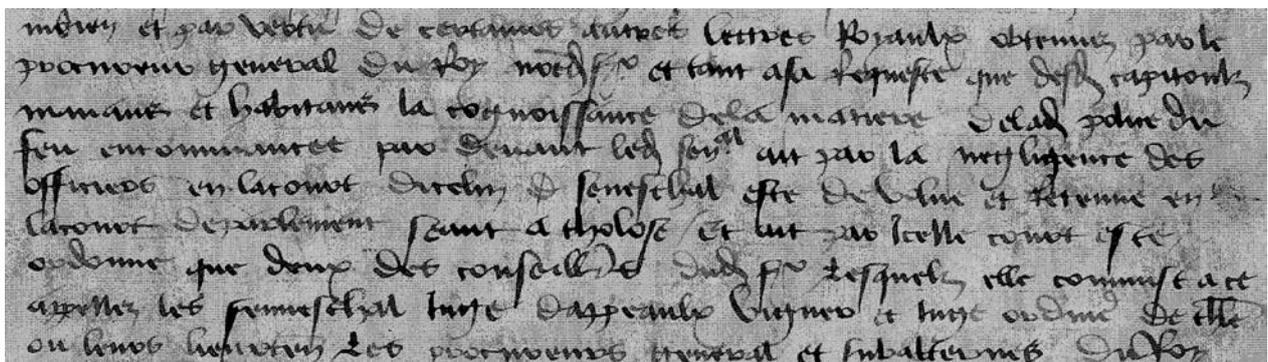
« À vendre  
Cabinet d'erreurs ou la  
controverse formelle aux plus  
simples principes du droit et  
ordonnances royaux ;  
chés M<sup>e</sup> Arexi, ancien avocat,  
capitoul ;  
l'ignorance alliée au blazon chés M. de Thezan. »

L'entier placard écrit en caractère imitant le moulé, sur quoy nous nous serions rendus avec ledit sieur Delaporte, avocat du roy et notre greffier devant la porte dudit auditoire, à l'effet de reconnoître ledit placard, et ce fait, l'ayant fait arracher par un autre de nos huissiers, l'avons parafé avec ledit sieur avocat du roy ; de quoy nous avons dressé notre présent procès-verbal, pour iceluy, ainsi que ledit placard, communiqués aux gens du roy, être par eux fait telles réquisitions que de droit, et nous sommes signés avec ledit sieur avocat du roy et notre greffier. »

### PALÉOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie « moyens » de Daniel Rigaud du 9 juin 2009 (ADHG 1B 1899) qui était le dernier de la session 2008/2009 ; il s'agit de l'enregistrement par le parlement de Toulouse du règlement concernant la lutte contre les incendies sous le règne de Louis XI (3 mars 1474), ceci après le grand incendie du 7 mai 1463 qui, attisé par un fort vent d'Autan, ravagea pendant deux semaines toute la partie centrale de la cité :

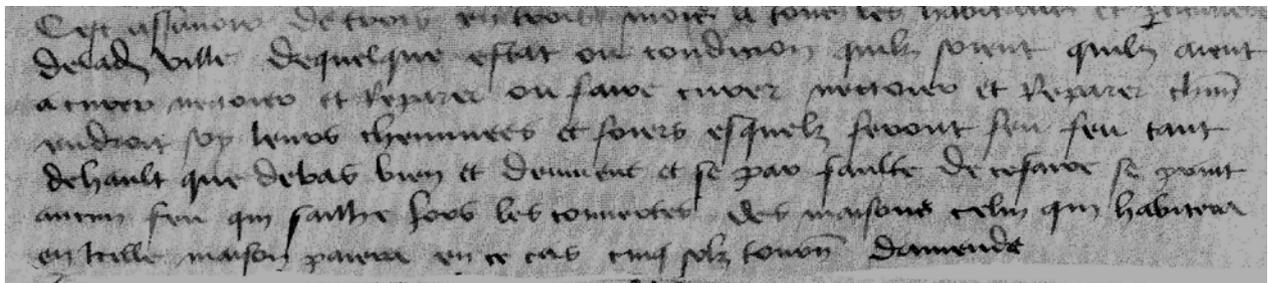


(...) [au] moien et par vertu de certaines autres lettres royaulx obtenuez par le procureur general du roy n(ost)red(ict) s(eigneu)r, et tant a sa requeste que desd(icts) capitoulz, manans et habitans, la cognoissance de la matiere de lad(icte) police du feu encommancée par devant led(ict) sen(esch)al ait, par la negligence des

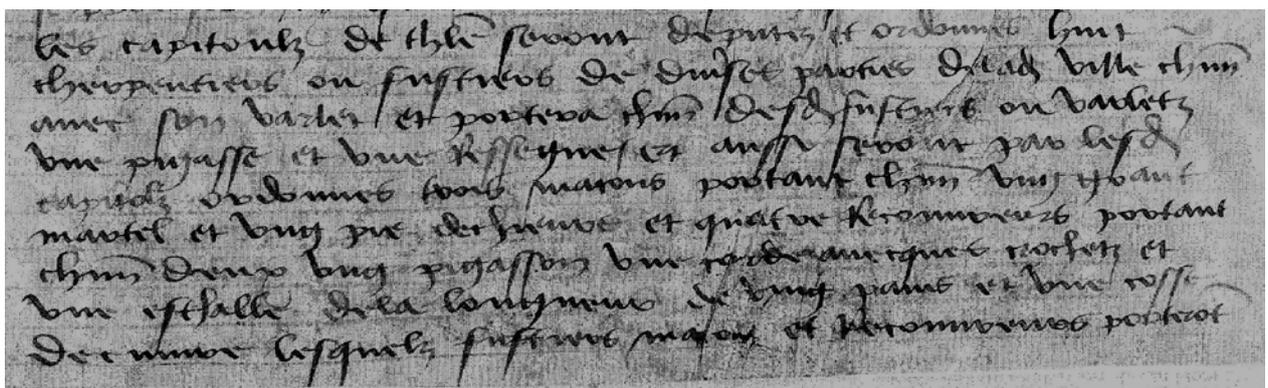
<sup>1</sup> Pain à chanter ou pain à cacheter : sorte de petit pain sans levain dont on se sert pour cacheter des lettres. On les fait de toute sorte de couleurs, les rouges et les noirs sont les plus communes, cf. FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel*, La Haye, Georg Olms, 1972, tome IV, réimpression de la dernière édition de 1727.

<sup>2</sup> 0,3248 m x 7 = 2,27 m environ.

officiers en la court d'icelui seneschal esté devolue et retenue en la court de parlement seant a Tholose, et ait par icelle court esté ordonné que deux des conseilli(er)s dud(ict) s(eigneu)r, lesquelz elle commist a ce appelez les senneschal, juge d'appeaulx, vigu[i]er et juge ordin(air)e de Th(o)l(os)e ou leurs lieux ten(ans), les procureurs general et subalternes du roy



[que commandement sera fait a son de trompe quatre foys l'an,] c'est assavoir de trois en trois mois, a tous les habitans et p(ar)ticuliers de lad(icte) ville, de quelque estat ou condicion qu'ilz soient, qu'ilz aient a curer, nectoier et reparer ou faire curer, nectoier et reparer ch(asc)un endroit soy leurs cheminees et foiers esquelz feront feu feu (*sic*) tant de hault que de bas, bien et deument, et se par faulte de ce faire se prant aucun feu qui sailhe fors les couvertes des maisons, celui qui habitera en icelle maison paiera en ce cas cinq solz tourn(ois) d'amende.



[a esté et est ordonné que par] les capitoulz de Th(o)l(os)e seront deputez et ordonnés huit cherpentiers ou fustiers de div(er)ses parties de lad(icte) ville, ch(asc)un avec son varlet, et portera ch(asc)un desd(ict)s fustiers ou varletz une pigasse<sup>3</sup> et une ressegue<sup>4</sup>, et aussi seront par lesd(ict)s capitoulz ordonnés trois maçons portant ch(asc)un un grant martel et ung pié de chievre<sup>5</sup>, et quatre recouvreurs portant ch(ac)un d'eux un pigasson<sup>6</sup>, une corde avecques crochetz et une eschalle de la longueur de ving pams<sup>7</sup>, et une cosse<sup>8</sup> de cuivre, lesquelz fustiers, maçons et recouvreurs portero(n)t

<sup>3</sup> Pigassa : hache, cf. ALIBERT (Louis), *Dictionnaire occitan-français*, Toulouse, I.E.O., 2002.

<sup>4</sup> Rassèga, ressèga : scie, cf. ALIBERT (Louis), *op. cit.*

<sup>5</sup> Pied de chèvre : pièce de bois qui soutient les deux montants d'une chèvre, appareil de levage. Levier en fer dont l'extrémité est fendue en longueur comme le pied d'une chèvre, cf. LAMI (E. O.), *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, Paris, 1882, tome VII.

<sup>6</sup> Pigasson : hachereau, hachette, cf. ALIBERT (Louis), *op. cit.*

<sup>7</sup> 0,2245 m x 20 = 4,49 m.

<sup>8</sup> Cossa : sorte de louche pour puiser de l'eau, cf. ALIBERT (Louis), *op. cit.*

Item, que les capitoulz feront faire en ch(asc)une dix(ai)ne<sup>9</sup>, aux despens de la ville, deux semaulx<sup>10</sup> rondes, deux ferras<sup>11</sup> de cuir ou de boys et eschelles grandes et petites, lesquelles se mettront et reffermeront es rues avecques crochetz, claveles<sup>12</sup> et grosses cordes et petites avecques crochetz et anneaulx de fer, affin de les trouver en temps de feu plus promptement, et se fermeront avecques cadenes<sup>13</sup> dont le dixenier de la p(ar)tie tiendra les clés, et au regard des autres engins comme sont cubatz<sup>14</sup>, ferratz et semaulx, ilz demoureront<sup>15</sup> es hostelz plus expedie(n)s et spacieux de la dix(ai)ne et seront signez telz engins et abilleme(n)s du seingnal<sup>16</sup> de la ville et aussi du dixenier de la partie.

Item, pour ce que quant le feu se prant en Th(o)l(os)e plusieurs grans no(m)bre de gens, hommes, fem(m)es et petiz enfans vont

<sup>9</sup> Division du moulon avec un responsable de la tranquillité de leur secteur, délégué par les capitouls, à qui il devait rendre compte des incidents survenus.

<sup>10</sup> Semal : comporte, cf. ALIBERT (Louis), *op. cit.* ; le mot est occitan et le pluriel donnerait « semals » ; il est amusant de voir qu'ici le scribe lui a appliqué un pluriel pour les noms français en al...

<sup>11</sup> Farrat, ferra : seau, vase de bois ou de cuivre pour puiser et transporter de l'eau, cf. BOUCOIRAN (L.), *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux*, Nîmes, 1875.

<sup>12</sup> Clavello : gros clou, cf. MISTRAL (Frédéric), *Lou tresor dóu Felibrige*, réimpression Marcel Petit C.P.M., 1979, tome I. Ici, il doit s'agir d'un clou qui sert de goupille.

<sup>13</sup> Cadena : chaîne, cf. ALIBERT (Louis), *op. cit.*

<sup>14</sup> Cubat : petite cuve, cf. BOUCOIRAN (L.), *op. cit.*

<sup>15</sup> Demorar : demeurer, rester, cf. ALIBERT (Louis), *op. cit.*

<sup>16</sup> Senhagle, signacle : signe ; senha : signe, marque, cf. LEVY (Emil), *Petit dictionnaire provençal-français*, réimpression Raphèle-lès-Arles, C.P.M. Marcel Petit, 1991, de l'édition d'Heidelberg, 1909.

aud(ict) feu sans porter eaue ne autre chose servant ou app(ar)tena(n)t  
a l'amortissement du feu, et ne font sinon regarder et empesch(er)  
les ungs les autres et y vont les ungs plus pour pilher que  
pour aider, ainsi que souve(n)teffoys a esté trouvé, a esté et est  
ordonné que aucun ne soit si hardi de aller aud(ict) feu, exeptez  
les dessus nommez et deutez et aussi gens de justice sinon  
qu'ilz portent semaulx ou ferratz plains d'eaue ou autres  
artifices servans aud(ict) feu, sinon que ce fust a la requeste de celui  
[duquel seroit l'oustel qui se bruleroit, ou que on doubteroit evidemme(n)t  
d'estre brulé] (...)

## CHRONIQUE DES ARCHIVES

### I

Les **Archives municipales de Toulouse** ont le plaisir de vous annoncer la parution de leur dernière lettre d'information *Arcanes* n° 9 :

<http://www.archives.mairie-toulouse.fr/arcanes/arcanes9.htm>

### II

#### ***A) L'état civil de la Haute-Garonne enfin en ligne !***

L'entreprise lancée à la fin des années 1990 par Bernadette Suau voit enfin le début de son aboutissement. Après le travail de collecte dans les communes des registres paroissiaux et d'état civil, leur microfilmage puis leur numérisation, la phase de mise en ligne sur Internet a enfin démarré.

Sont pour l'instant disponibles les communes d'Agassac à Fustignac (sauf un petit nombre de communes, notamment Aspet). Les autres devraient suivre rapidement.

Il s'agit bien de la série communale, et non de la série du greffe (série 4 E des Archives départementales). Il est prévu pour une étape ultérieure de numériser les portions de la série 4 E qui peuvent compléter les lacunes de la série communale.

Seuls les registres antérieurs à 1902 ont été mis en ligne, afin de protéger la vie privée des vivants.

#### Mode d'emploi

Sur le site [www.archives.cg31.fr](http://www.archives.cg31.fr), choisir, dans « archives en ligne », « état civil ».

Dans l'écran de recherche qui s'ouvre alors ne pas essayer de taper un nom de commune, mais cliquer directement sur « ? ».

Choisir la commune qui vous intéresse dans l'index, puis double-cliquer sur elle (ou appuyer sur « sélection »). L'indication de la date est facultative. Cliquer sur « rechercher ».

La liste des registres correspondant à votre recherche apparaît alors.

Si vous cliquez sur l'icône « description détaillée », vous obtenez la fiche documentaire complète du registre (avec notamment l'indication des lacunes éventuelles).

Si vous cliquez sur l'icône « accès au document GED », vous obtenez le chargement des images du registre.

C'est le registre entier qui se charge alors, ce qui peut être très lent. On peut cependant consulter le début du registre avant que le téléchargement du fichier complet ne soit achevé.

Les Archives départementales vous souhaitent de fructueuses recherches et vous invitent à signaler toute anomalie à [archives@cg31.fr](mailto:archives@cg31.fr).

**B) *Les Archives départementales vous proposent un nouveau rendez-vous : l'heure du document***

Si vous avez consulté aux Archives départementales un document auquel vous avez trouvé un intérêt que vous souhaitez faire partager, vous pourrez, à partir du mois d'octobre prochain, en faire la présentation dans la salle de réunion, un jeudi soir, entre 17 et 18 heures.

Les formulaires d'inscription se trouvent à l'accueil.

Le programme sera annoncé, d'une séance sur l'autre, à l'entrée des salles de lecture de Toulouse. Venez nombreux y assister !

**C) *Fermeture estivale et horaires d'été***

Les Archives départementales seront fermées du lundi 29 juin au mardi 14 juillet (dates incluses). Les horaires d'été seront mis en place du mercredi 15 juillet au lundi 7 septembre, soit de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi.

**D) *Journées européennes du Patrimoine***

Les prochaines journées européennes du Patrimoine se dérouleront les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2009.

À Toulouse, les Archives départementales seront ouvertes le samedi et le dimanche, de 14 h à 18 h. L'antenne du Comminges ne sera pas ouverte cette année.

Le thème en est : « Patrimoine et accessibilité // Un patrimoine accessible à tous ». En plus de l'offre habituelle de visites des bâtiments et des ateliers, de présentations de documents sortis de la Réserve et des collections numérisées (état civil mis en ligne et archives figurées), seront exposées des archives « à entendre », « à toucher » et « à sentir ».

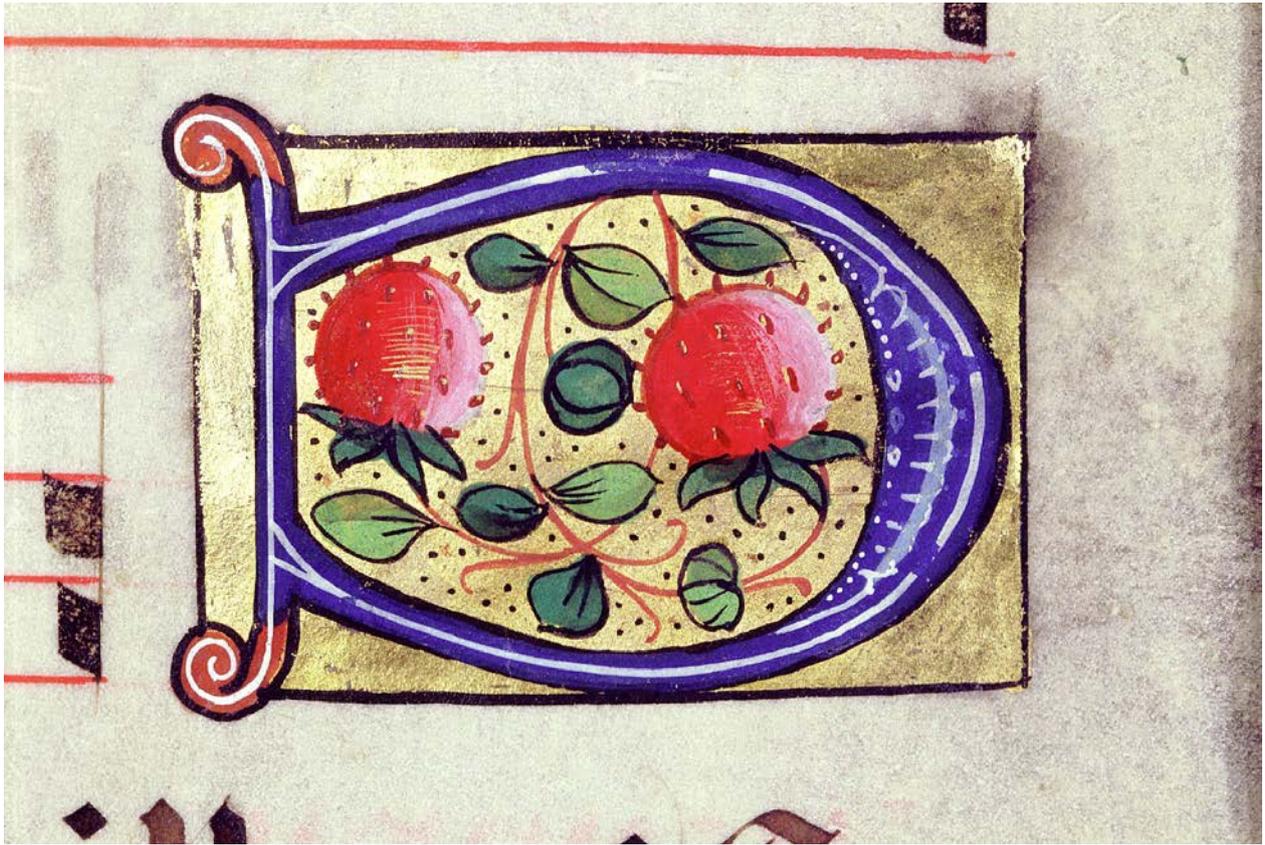
Les Amis seront bien sûr présents, pour proposer à la vente les publications et présenter leurs activités : appel aux volontaires ! Comme chaque année, Daniel Rigaud assurera des séances d'initiation à la paléographie.

Le programme complet sera disponible au début du mois de septembre.

**E) *Vente de cartes postales***

Les Archives départementales viennent d'éditer une série originale de 18 cartes postales. On y retrouve notamment des reproductions de cartes postales du fonds Labouche, moments de vie de nos communes haut-garonnaises du début du XX<sup>e</sup> siècle, deux photographies d'avions Dewoitine mais aussi quelques reproductions plus inattendues (la dame de cœur d'un jeu de cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'initiale ornée d'un feuillet d'antiphonaire) qui révèlent toute la richesse et la diversité des archives. Autant d'illustrations qui feront la joie de nos amis lecteurs !

Ces cartes postales, accompagnées chacune d'une enveloppe, sont en vente au prix de 0,50 € l'unité à l'accueil du bâtiment principal et bientôt à commander sur le site des Archives ([www.archives.cg31.fr](http://www.archives.cg31.fr))



Lettre ornée D (fraises) : feuillet d'antiphonaire xv<sup>e</sup> s. (Réserve 79), missel de Jean de Foix, évêque de Comminges (ADHG 3 Fi EDK 192)



Modèles de flacons de cosmétique et de parfum commercialisés par l'entreprise Cassé de Saint-Gaudens ; début du xx<sup>e</sup> siècle. Photographie sur plaque de verre noir et blanc (ADHG Fonds Cassé, 34 Fi PV 23)



Portrait en pied de Charles d'Alaman de Rochechinart, commandeur de Vaour (Tarn) de 1488 à 1497, figurant sur l'un des premiers feuillets papier du registre de reconnaissances féodales de cette commanderie pour 1497 (ADHG H Malte Registre 2518 ; 10 Ph EDK 50)

#### ***F) La collection des portraits de professeurs de la faculté de médecine de Toulouse***

Le 29 mai 2009, la conservation des antiquités et objets d'art de la Haute-Garonne a organisé à l'ancienne faculté de médecine de l'avenue Jules Guesde une commission départementale des objets mobiliers entièrement consacrée au patrimoine médical : ont été ainsi protégés au titre des monuments historiques la collection de portraits d'anciens professeurs de médecine de la faculté, des souvenirs de Gérard Marchant conservés à l'hôpital portant son nom, et une belle armoire XVII<sup>e</sup> siècle de l'hôpital Saint-Jacques d'Auterive.

Le portrait de François Sanchez (1553-1623) présenté en couverture est le premier, chronologiquement, de la collection de la faculté. Il a été en effet légué en 1776 par M. Daubon, professeur, comme premier élément d'une collection pour laquelle il donna également quelque argent pour faire peindre les images des grands médecins qui avaient illustré la faculté de médecine depuis sa création en 1229. Depuis 1776, cette collection s'est augmentée progressivement et orne aujourd'hui l'ancienne faculté de médecine de l'avenue Jules Guesde, qui est toujours le siège de l'UFR de médecine Toulouse-Purpan.